

PREFET DE LA ZONE DE DEFENSE ET DE SECURITE GUYANE

CAMPAGNE DE PREVENTION ET DE LUTTE CONTRE LES FEUX DE VEGETATION 2019

Bilan

État-major Interministériel de Zone / Bureau de la Sécurité Civile



INTRODUCTION

En application de la directive opérationnelle du 29 juillet 2019, le dispositif inter services annuel de prévention et de lutte contre les feux de végétation en Guyane a été activé du 06 septembre au 06 décembre 2019.

Cette note présente un bilan chiffré de cette campagne, assorti des données des deux années précédentes, utilisées comme éléments d'appréciation (annexe 1)

Un bilan de la campagne, réalisé par Météo-France, complète l'analyse de l'EMIZ (annexe 2).

1 CARACTERISTIQUES DE LA CAMPAGNE 2019

Coordonné par le centre opérationnel dédié à l'événement de la Préfecture (CO-feu), sous l'autorité du préfet de zone de défense et de sécurité, le dispositif opérationnel a reposé sur des moyens humains, matériels et organisationnels principalement mis à disposition par :

Prévision :

- Météo France – direction interrégionale Antilles-Guyane DIRAG / CM 973 ;
- Observatoire régional de l'air (ATMO Guyane).

Prévention et information :

- Préfecture/Bureau de la communication interministérielle → information et messages de vigilance à l'attention du public ;
- Préfecture/État-major interministériel de zone → information et messages de vigilance à l'attention des services de l'État et des municipalités.
- les communes du littoral et les collectivités d'agglomération du littoral (en particulier CACL et CCDS) ;
- les ministères de l'environnement et de l'agriculture (DEAL, ONF, ONCFS, conservatoire du littoral) ;
- le PNRG ;
- la délégation de l'aviation civile / service navigation et contrôle aérien ;

Intervention :

- service départemental d'incendies et de secours SDIS 973
- brigade de sapeurs-pompiers de Paris BSPP – 39° Cie de Kourou (UESK) ;
- forces armées en Guyane
- gendarmerie nationale de Guyane ;
- direction départementale de la sécurité publique 973 ;
- base hélicoptère de la sécurité civile DRAGON 973

Objectifs généraux

Dans un contexte d'utilisation traditionnelle du feu pour l'élimination des végétaux coupés ou la pratique de l'écobuage (abattis) **les actions de sensibilisation, de prévention, de veille, de détection et de surveillance sont des volets essentiels de cette mission.**

Les opérations d'extinction ont été conduites chaque fois que les feux étaient accessibles ou que des enjeux étaient menacés.

Ces enjeux sont principalement de quatre ordres:

- **humain** (brûlures, inhalation de fumées toxiques) ;
- **matériel** (destruction d'équipements publics, incendies de biens privés) ;
- **économique** (destruction de parcelles agricoles (15 à 20 chaque année), fermeture des axes routiers (30 à 40 coupures temporaires chaque année), rupture des réseaux électriques ou téléphoniques) ;
- **environnemental** (appauvrissement de la biodiversité floristique et faunistique, modification des paysages et des biotopes, appauvrissement des sols et augmentation des risques d'érosion).

Zone d'action

La partie de la Guyane concernée par le risque « feux de végétation » correspond à la **bande côtière**, sur une largeur de 10 à 50 kilomètres, le long du littoral guyanais, s'étendant du fleuve Oyapock à l'est au fleuve Maroni à l'ouest.

Cette bande côtière représente moins de **10% du territoire** mais concentre plus de **90% de la population**. Secteur de développement prioritaire, organisé autour des axes routiers structurants et des centres de populations principaux, cette bande concentre aussi les principales activités industrielles, agricoles et économiques.

Quinze communes du littoral sont concernées.

Assistance météorologique

Dans le cadre de la convention cadre de 2014 entre la DGSCGC et Météo France, le service régional de Guyane de Météo-France émettait deux fois par jour des informations concernant le risque météorologique d'incendies de végétation, à l'attention de la Préfecture.

L'assistance météorologique couvre **3 secteurs**: l'Ouest, le secteur des savanes et le secteur du Centre. Dans chaque secteur, l'expertise s'exerce sur **2 zones**: la frange du proche intérieur et la frange côtière.

Les **6 stations de mesures** étaient disposées comme suit:

- **frange littorale**: Mana, Kourou plage et Cayenne Suzini ;
- **frange du proche intérieur**: Saint-Laurent-du-Maroni, Kourou CSG et Matoury.

Les paramètres météorologiques des stations, analysés bi-quotidiennement, étaient déclinés en niveaux de risques, lesquels conditionnaient les mesures d'information et de prévention mises en œuvre par les services de l'État, relayés par les acteurs locaux et les collectivités.

5 niveaux : faible, léger, modéré, sévère, très sévère.

Conditions météorologiques

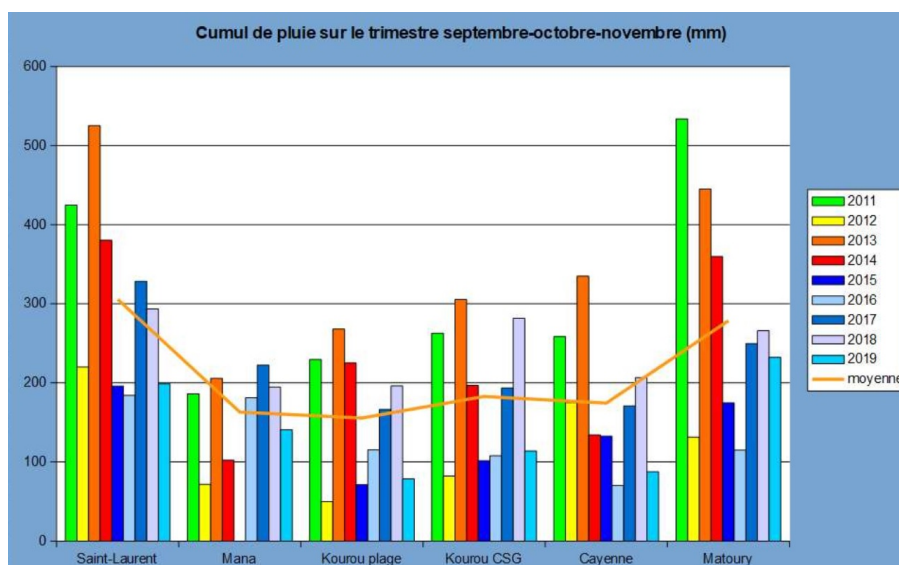
Septembre: Les pluies sont globalement déficitaires sur le département (-58%). La bordure côtière a été très peu arrosée voire pas du tout par endroits. Ainsi, Cayenne, Kourou, Sinnamary, Mana et AwalaYalimapo affichent des cumuls mensuels dérisoires, de 0 à 6 mm. Les écarts aux normales y sont de - 95 % à -100 %. Les environs de Tonate et Iracoubo sont un peu moins déficitaires avec des cumuls de 10 à 20 mm. Sur le proche intérieur et dans les terres, les cumuls sont plutôt de l'ordre de 20 à 30 mm. Sur le nord-est guyanais, une zone incluant Matoury, Roura et Cacao a bénéficié d'un peu plus de pluie. Les cumuls (65 mm à 85 mm) sont proches des normales, voire supérieurs aux normales à Matoury (+19%). Les déficits pluvieux favorisent l'assèchement accru de la litière et de l'humus superficiel et ainsi l'augmentation de la quantité de combustibles disponible aux processus d'éclosion des feux et de combustion.

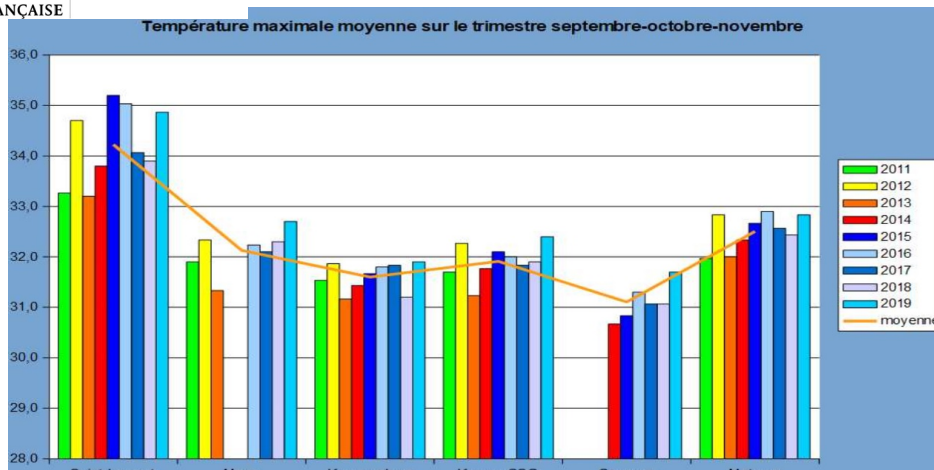
Octobre: Les pluies sont très légèrement déficitaires sur le pays (-3%) mais la répartition est assez inégale. La bordure côtière est majoritairement déficitaire à l'est de Sinnamary (-33%) et particulièrement sèche à l'Est de Cayenne (-79%). Plus à l'ouest, c'est moins net, Awala Yallimapo (+10%) et Iracoubo (+71%) sont excédentaires, tandis que Mana a été très peu arrosée (11 mm sur le mois). Sur le proche intérieur, de St-Georges à Petit-Saut, en passant par Matoury et Roura, les cumuls sont déficitaires de -15 à - 40%. Plus à l'ouest, St-Laurent est proche des normales.

Novembre: Dans l'ensemble, les pluies sont bien déficitaires sur le pays (-21%) mais comme souvent, on note des disparités dans leur répartition spatiale. La bordure côtière est majoritairement déficitaire à l'est de Sinnamary avec des écarts aux normales compris entre -20 et -30% pour la plupart des communes (Sinnamary -27% ; Iracoubo -25 % ; Kourou -31 % ; Cayenne -27 %). Ailleurs, sur l'extrême ouest du littoral ainsi que dans les terres - sur un vaste quart Nord-Ouest du pays – les averses ont été moins rares et les cumuls sont assez proches des normales de saison.

Bilan pluviométrique:

En 2019, les cumuls de pluie sur le trimestre septembre-octobre-novembre ont été partout largement inférieurs à la moyenne des neuf dernières années, comparables aux trimestres similaires de 2015 et 2016.





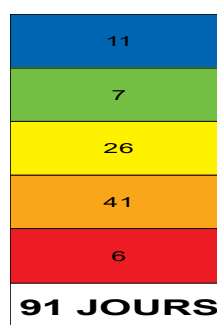
Conditions atmosphériques

Aucune prévision ou constat d'épisode de pollution de l'air ou de dépassement des seuils d'information de recommandation et d'alerte n'a été émis par l'ATMO dans ses bulletins quotidiens, au cours de la campagne (NB : dans ce cas, le brûlage des déchets verts est proscrit et l'autorité préfectorale peut prendre des mesures restrictives visant à interdire temporairement les brûlages agricoles).

2 BILAN

2019 a été une année plus sèche plus précocement que les années précédentes. La période la plus à risques se situe entre le 1^{er} et le 15 octobre (1 jour en risque modéré, 8 en sévère et **6 en très sévère**). En comparaison, 2018, la période la plus à risques se situait entre le 10 octobre et le 5 novembre (1 jour en risque modéré, 15 en sévère et 6 en très sévère).

Total vigilance sur 91 jours de la campagne



Niveau de risque et nbre de feux par secteur

STATION MÉTÉO	FAIBLE	LÉGER	MODÉRÉ	SÉVÈRE	TRES SEVERE	TOTAL
CAYENNE	4	4	60	27	0	95
MATOURY	0	6	24	26	0	56
KOUROU CSG	5	10	40	58	4	117
KOUROU PLAGE	3	3	36	29	0	71
MANA	1	1	50	21	0	73
SLM	0	3	9	17	0	29
						441 feux

Statistiques feux de végétation			
	2017	2018	2019
Date de début	11/09/17	07/09/18	06/09/19
Date de fin	07/12/17	02/12/18	06/12/19
Nbre de feux	339	622	441
Surface totale brûlée	225 ha	526 ha	361 ha
Plus gros feu et commune	15 ha SINNAMARY	80 ha KOUROU	20 ha MACOURIA
Enjeux menacés			
	2017	2018	2019
Domaine agricole	9	3	6
Habitations	52	148	120
Infrastructures économiques ou réseau	4	46	11
Feux supérieurs à 5ha			
	2017	2018	2019
Septembre	0	1 de 80ha	2
Octobre	6	7	10 dt 1 de 20ha
Novembre	1	3 dt 1 de 80ha	6
Total	7	11	18
En% du nbre total de feux	2%	1,75%	4%
Surface brûlée par feux de plus de 5ha	68 ha	251 ha	148 ha
En % de la surface totale brûlée	30%	49%	41%
Localisation	KOUROU – SINNAMARY 5 / 7	KOUROU – MACOURIA 9 / 11	KOUROU – MACOURIA 12 / 18

Le secteur le plus impacté est localisé à Kourou et Macouria, il représente 12 feux de plus de 5ha, sur 18 enregistrés, en 2018, cela représentait 9 feux de plus de 5ha sur 11.

Le nombre de feux de plus de 5ha (4 % du nombre de feux) représente 41 % de la surface brûlée, on peut en déduire que la grande majorité des dépôts de feux sont, soient maîtrisés rapidement, soient rapidement stoppés par la végétation dense et encore humide.

De plus la faiblesse du vent en Guyane ne permet pas un assèchement complet de la végétation.

Au regard du nombre de feux répertoriés, en fonction du niveau de risque, on peut déduire que la sensibilisation au risque « très sévère », communiqués de presse, relais médias, patrouilles sur le terrain ont permis une diminution des départs de feux.

Nbre de feux répertoriés en fonction du niveau de risque - feux de plus de 5ha			
	2017	2018	2019
Risque très sévère	8 – 0	54 – 0	4 – 2
Risque sévère	68 – 1	290 – 3	178 – 7
Risque modéré	174 - 6	207 – 6	219 – 8
Risque léger	70 - 0	51 – 0	27 – 1
Risque faible	19 – 0	20 – 2	13 - 0

3 ENGAGEMENT

SDIS 973: avec **441 départs enregistrés**, le SDIS est intervenu en moyenne 4,8 fois/jour.

BSPP: en application d'une convention entre le SDIS et la BSPP, l'UESK est **intervenue en appui des moyens du SDIS**

FAG: sur demande de concours EMIZ, 13 au total, à l'occasion de journées en niveaux de risques «très sévère», les FAG ont effectué **26 patrouilles routières** dans le secteur.

BCI: 5 communiqués de presse réalisés.

4 CONCLUSION

La saison 2019 a été une année sèche plus précocement que les années précédentes avec une période à fort risques se situant entre le 1^{er} et le 15 octobre.

A partir du mois de novembre les conditions météorologiques plutôt favorables ont permis de limiter visiblement les sinistres.

Le dispositif « feux de végétation » mis en place depuis 2015, permet la prévision et la quantification des niveaux de risque, les échanges quotidiens de renseignements relatifs aux feux de végétation, l'information des collectivités et des acteurs concernés, la sensibilisation de la population. Il facilite également la mobilisation, chaque fois que nécessaire, de moyens opérationnels supplémentaires sur des actions ponctuelles.

Au vue des statistiques, les secteurs Kourou et Macouria sont à surveiller particulièrement avec un nombre de départs de feux importants et des surfaces brûlées élevées.